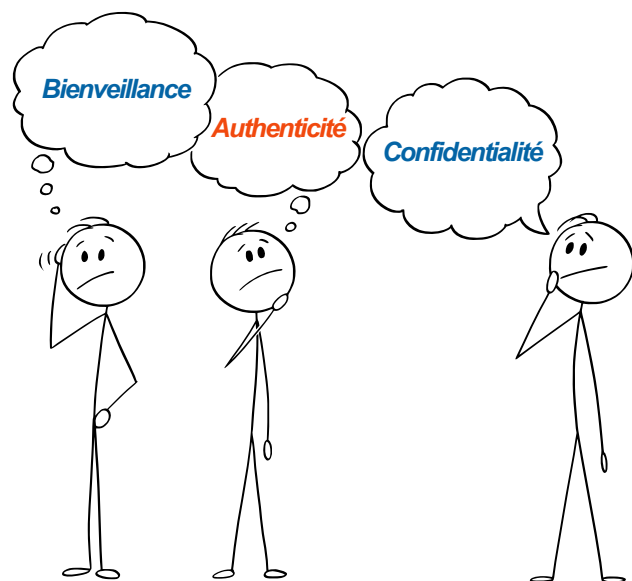


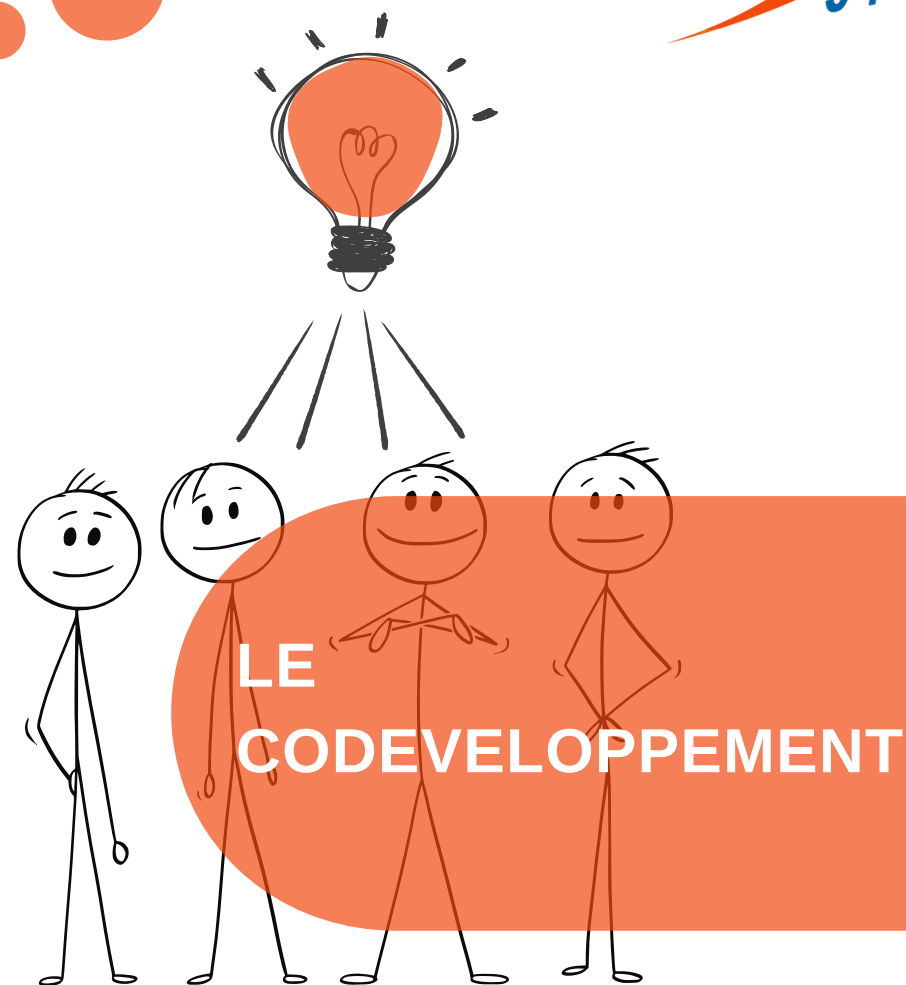
Zoom sur la déontologie

“ L'animateur en codéveloppement est garant du respect des principes déontologiques de la méthode de codéveloppement élaborée par les canadiens
Adrien PAYETTE et Claude CHAMPAGNE ”

Les participants s'engagent à respecter les 3 règles fondamentales de la méthode :



Ils sont volontaires et s'engagent dans la durée



“ Une approche innovante au bénéfice des agents territoriaux ”



Contact

Via Agirhe | 54.cdgplus.fr

Thème : PILOTAGE STRATEGIQUE
Sous-thème : CODEVELOPPEMENT



Votre interlocuteur :
**Marie
BRANDEBOURGER**

Possibilité de solliciter un rendez-vous téléphonique

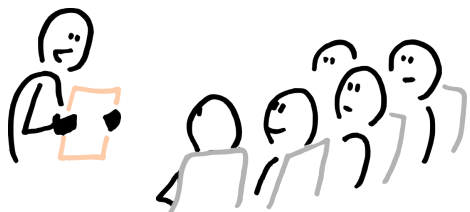
**Service
Conseil en organisation**

L'animation des séances

Vous souhaitez accompagner vos agents dans le changement, dans leur organisation du travail ?
 limiter l'apparition des risques psychosociaux est l'un de vos enjeux ?

Un animateur formé au codéveloppement accompagne vos agents pour renforcer leur capacité à agir

La méthode



Une approche **d'apprentissage et d'amélioration des pratiques professionnelles** qui mise sur les interactions entre les participants et l'intelligence collective.

Par un processus en six étapes structurant la parole, l'écoute et la réflexion, les participants apprennent les uns des autres, sur eux et sont incités à aller vers l'action.

Les participants

Un groupe de codéveloppement **réunit des pairs** (4 à 8 confrères), sans lien hiérarchique entre eux, ayant **des problématiques professionnelles similaires**.

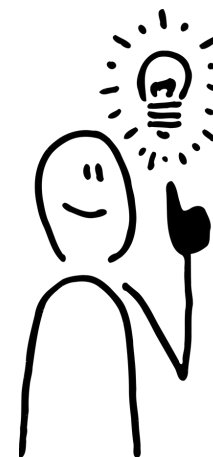
Ils veulent améliorer leur pratique professionnelle, quelle qu'elle soit, et s'entraident dans ce sens car ils croient pouvoir **apprendre les uns des autres**.



Les bénéfices

Pour les participants, les bénéfices sont nombreux :

- Sortir de l'isolement managérial ou métier
- Aider, soutenir et améliorer le quotidien de travail
- Prendre du recul
- Poser un autre regard sur les situations rencontrées
- Elargir les capacités de réflexion, d'adaptation et de décision
- Développer les compétences relationnelles
- Apprendre sur soi
- Apprendre à écouter et à aider l'autre
- Mobiliser différentes formes d'intelligence



Les modalités

- Des groupes d'agents de collectivités et établissements publics différents
- Des groupes « métiers » ou « fonctions »
- Un calendrier des séances élaboré par l'animateur en codéveloppement
- Un rythme d'une séance par mois sur plusieurs mois
- Des séances organisées au CDG 54

